



DEPARTEMENT : Maine-&-Loire	REPUBLIQUE FRANCAISE	ARRONDISSEMENT : Segré-en-Anjou-Bleu
CANTON : Chalonnes-sur-Loire	Liberté – Egalité - Fraternité	COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

<p><u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 15</p> <p>- présents : 13 - quorum : 5 - ayant donné pouvoir : 1 - nombre de votants : 14</p> <p><u>Date de convocation :</u> Le 1^{er} juillet 2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Emmanuel CHARLES, 1^{er} adjoint, Chantal MAHOT, 2^e adjointe, Hélène GILLET-COCHELIN, 4^e adjointe, Nelly GUERIN, Jean-Pierre LABBE, Yannick CAILLAUD, Christophe LE FRANC, Valérie DUBRAY, Sandrine LENOGUE, Matthieu BENARD, Cédric DAVENET, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Valentin OUVRARD, Conseillers Municipaux.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES</u> : Valérie DUBRAY (pouvoir donné à Emmanuel CHARLES), Charly LAGRILLE.</p>
--	--

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil à 20h35. Constatant le quorum, elle aborde les points prévus à l'ordre du jour. Christophe LE FRANC est désigné secrétaire de séance.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 31 mai 2021

Après en avoir délibéré, aucune observation n'étant formulée, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mai 2021.

Point 2 – Cession parcelle A1646

Rapporteur: Emmanuel CHARLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme,

Considérant que les futurs propriétaires de la parcelle A1645 (*les petites sœurs des pauvres*) souhaitent acquérir la parcelle A1646 pour harmoniser l'emprise du terrain,

Considérant que la commune avait reçu en donation la dite parcelle le 12 mars 2014, et qu'elle n'a pas d'intérêt à garder cette parcelle,

Considérant qu'un bornage est déjà existant,

Considérant que la commune souhaite la céder à l'euro symbolique et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Parcelle communale	Surface en m ²	Acheteur propriétaire
A1646	12	A1645

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 14 voix pour de :

- Autoriser Madame la Maire à procéder à cette cession de la parcelle A1646 selon le tableau ci-dessus ;
- Donner tout pouvoir à Madame la Maire pour signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires dans cette procédure.

Point 3 : Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux et terrains à l'ALSH 2021

Rapporteuse : Hélène GILLET-COCHELIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tripartite conclue le 12 février 2020 avec la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou et le Centre Social l'Atelier gestionnaire de l'ALSH « le Bois enchanté » relative à la mise à disposition des locaux et terrains à l'ALSH pour les mercredis et les vacances scolaires des années 2020 et 2021,

Considérant que l'ALSH sera présent tout l'été 2021 sur la commune de Saint-Augustin-des-Bois et qu'à ce titre des locaux complémentaires à ceux énumérés dans la convention précitée seront utilisés par l'association, il est convenu de conclure un avenant à ladite convention.

L'avenant n°1 à la convention intègre notamment es éléments suivants :

- Utilisation de la salle de motricité de l'école Albert Jacquard et du matériel associé ;
- Modalités d'entretien des locaux et matériels mises en œuvre par le Centre Social Intercommunal l'Atelier dans le cadre des activités ALSH du Bois Enchanté.

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 14 voix pour de :

- Approuver l'avenant n°1 (joint en annexe) à la convention tripartite conclue avec la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou et le Centre Social l'Atelier gestionnaire de l'ALSH « le Bois enchanté » relative à la mise à disposition des locaux et terrains à l'ALSH,
- Autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant joint en annexe ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et prendre toute décision en découlant.

Point 4 – Avenant n°1 à la convention du Projet Educatif Territorial de la commune de Saint-Augustin-des-Bois

Rapporteuse : Hélène GILLET-COCHELIN

Vu la convention du Projet Educatif Territorial / Plan mercredi en date du 8 juin 2018 conclue entre la commune, la Préfecture de Maine-et-Loire, le Rectorat d'Académie de Nantes et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire ;

Considérant que dans le cadre de la concertation sur les rythmes scolaires de l'école Albert Jacquard initiée par la commune au cours de l'année scolaire 2021-2022, il est de fait nécessaire de proroger la convention du PEDT d'un an pour permettre la réécriture du projet avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire ;

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 14 voix pour de :

- Approuver l'avenant n°1 (joint en annexe) à la convention du Projet Educatif Territorial / Plan mercredi 2018-2021 en prolongeant la convention sur l'année scolaire 2021-2022 ;
- Autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et prendre toute décision en découlant.

Point n° 5 - Projet de parc éolien, réalisation état des lieux du foncier par Alter Energies

Rapporteuse : Virginie GUICHARD

Vu la stratégie de développement éolien concertée menée par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou sur le territoire ;

Considérant qu'à ce jour 7 communes sur 16 ont engagé ou vont initier une concertation dans leurs instances ;

Madame la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée par des porteurs de projets pour l'implantation d'un ou plusieurs parcs éoliens sur le territoire de la commune.

Sur proposition de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, une rencontre a été organisée le 4 mai 2021 entre d'une part, les élus du Conseil Municipal et d'autre part, des partenaires des collectivités locales sur le sujet des éoliennes (Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, Alter Energies, le Réseau Energies Citoyennes en Pays de La Loire).

Lors de cette rencontre, Alter Energies a proposé ses services à la commune pour réaliser un état des lieux précis du foncier potentiellement concerné par l'implantation d'un ou plusieurs parcs éoliens sur le territoire de la commune, et notamment pour identifier l'existence et les modalités de promesses de bail engagées avec d'éventuels développeurs privés éoliens.

Madame la Maire précise au Conseil Municipal que la réalisation de cet état des lieux par Alter Energies ne donnera pas lieu à rémunération et qu'il s'agit d'une étape préliminaire à la définition d'une stratégie globale. Il ne s'agit pas à ce stade d'approuver l'implantation d'un parc éolien par un quelconque porteur de projets.

Le calendrier des réunions à mettre en place avec Alter Energies est à caler à la rentrée.

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité par 14 voix pour, de :

- **Mandater la Société d'Economie Mixte Alter Energies pour réaliser un état des lieux du foncier potentiellement concerné par l'implantation d'un ou plusieurs parcs éoliens sur le territoire de la commune de Saint-Augustin-des-Bois, et pour identifier l'existence et les modalités de promesses de bail engagées avec d'éventuels développeurs privés éoliens ;**
- **Préciser que cette mission ne donne pas lieu à rémunération.**
- **Donner tout pouvoir à Madame la Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires dans cette procédure.**

Point n°6 – Approbation du projet d'investissement pour les travaux de rénovation de l'épicerie communale

Rapporteur : Emmanuel CHARLES

Vu les Décisions du Maire 2021-05 et 2021-06 du 19 février 2021 sollicitant une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR 2021 pour le financement du projet de rénovation énergétique et esthétique de l'épicerie communale ;

Vu la Décision du Maire 2021-14 du 25 juin 2021 sollicitant une aide régionale au titre du PLRIC (Pays de la Loire Relance Investissement Communal) pour le financement du projet de rénovation énergétique et esthétique de l'épicerie communale ;

Vu la délibération n° 2021-03-29-08 adoptant le budget primitif principal ;

Considérant que les crédits pour financer cette opération de rénovation du local commercial « épicerie » nécessitant la réalisation de travaux du bâtiment communal sont inscrits en investissement au chapitre 21 – Article 2132 ;

Vu le courrier en date du 28 avril 2021 de la Préfecture de Maine-et-Loire informant la commune de l'éligibilité du projet au versement d'une subvention de l'Etat dans le cadre de France Relance - DSIL d'un montant prévisionnel de 68 982,00 € ;

Considérant que dans le cadre de la complétude du dossier de subventions, le Conseil municipal doit délibérer sur la validation du projet de rénovation de l'épicerie communale et son plan de financement ;

Emmanuel CHARLES rappelle que le projet de rénovation énergétique et esthétique de l'épicerie a fait l'objet d'un accompagnement d'une part, de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur l'attractivité du commerce et d'autre part, du service d'ingénierie territoriale et du SIEML afin de réaliser une note d'opportunité globale début 2021.

L'enveloppe budgétaire initiale était estimée à 198 000 € HT pour les travaux de rénovation énergétique et esthétique du bâtiment, frais d'études inclus.

Suite à l'infructuosité de la consultation de bureau d'études en mars 2021, le dossier d'avant-projet est retardé mais ne modifie pas le calendrier prévisionnel des travaux qui prévoit les travaux de rénovation extérieure en 2021 et les travaux intérieurs en 2022.

Le contexte sanitaire et les conséquences de la crise sanitaire sur les prix des matières premières engendrent une réévaluation du financement global de l'opération à hauteur de 269 500 € HT.

Le financement de l'opération a fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région à hauteur d'environ 50% des dépenses.

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité par 14 voix pour, de :

- **Approuver le projet de rénovation énergétique et esthétique de l'épicerie communale présenté et son plan de financement prévisionnel estimé à 269 500 € HT;**
- **Inscrire les dépenses d'investissement au chapitre 21- Article 2132 du budget principal ;**
- **Autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n°7 : informations diverses :

- Point situation sanitaire

Levées des restrictions au 1^{er} juillet selon les établissements et lieux.

Maintien toutefois des protocoles sanitaires de nettoyage (notamment à la salle de sport).

- Décisions du Maire prises :

N° / Date	Objet	Montants	Entreprise, organisme
DCM 2021-11 du 31/05/21	Demande de subvention Plan de relance cantine (plan financement de 21 313,80 € HT)	12 366,40 € HT	ASP - Programme Plan de relance
DCM 2021-12 du 14/06/21	Demande de subvention FRDC - Aménagement cimetièrre (plan de financement de 20 000 € HT)	2 000 € HT	Région
DCM 2021-13 du 10/06/21	Acquisition radar pédagogique	3 029,47 € TTC	LACROIX City
DCM 2021-14 du 25/06/21	Demande de subvention PLRIC - Rénovation épicerie (plan de financement de 269 500 € HT)	75 000 € HT	Région

- Devis validés / en cours :

Prestations, fournitures réglées	Montant TTC	Prestataires
FLEURISSEMENT CIMETIERE (mai)	181,95	DIRECT JARDIN

Engagement en cours		
REPARATION PORTILLON	340,80	ETS MAHOT ET FILS
DISTRIBUTION BULLETIN MAI 2021	226,47	AIDES
NETTOYAGE MECANISE SDS ET CLUB HOUSE (août)	1 080,00	APN SARL
7 MACHINES 18 V MAKITA ET BURINEUR	3 063,96	ETS VERGER MOTOCULTURE
PRODUITS ENTRETIEN	1 362,84	ORAPI HYGIENE
BOBINES FIL DEBROUSSAILLEUSE	119,64	ETS VERGER MOTOCULTURE
PORTE COUTEAU GYRO BROYEUR	200,00	ETS MAHOT ET FILS

- Point d'étape rencontre avec Alter sur la tranche 2 du Clos du Verger

Rencontre 25 juin 2021 avec ALTER en présence de Chantal MAHOT et Emmanuel CHARLES sur le Permis d'Aménager à venir. Celui-ci devrait être déposé courant juillet ou en septembre 2021. Si le calendrier est maintenu, les premiers permis de construire pourront alors être déposés à compter du mois de février 2022.

Une discussion est engagée sur le prix de vente à déterminer des terrains de la 2^e tranche du lotissement. Au préalable, de la détermination d'un prix moyen (plus ou moins élevé selon la superficie des terrains et leur environnement), il est nécessaire de prendre en considération les tarifs pratiqués aux alentours.

Le tarif moyen de 105 € TTC semble être cohérent.

- Déviations du bourg de St Georges et interdiction de la traversée du bourg par les poids lourds :

Par courrier en date du 10 juin 2021, M. Maillart, Maire de Saint-Georges-sur-Loire a sollicité l'avis de Madame la Maire sur la prise d'un arrêté municipal interdisant la traversée du bourg de Saint-Georges aux véhicules lourds et aux véhicules transportant des matières dangereuses.

Cet arrêté est motivé pour des questions sécuritaires et dans l'attente d'un projet de contournement du centre bourg. Le souhait étant d'inciter les poids lourds à utiliser l'autoroute.

Madame la Maire a émis un avis défavorable à ce projet d'arrêté au vu de l'impact sur les habitants et la circulation dans la commune que ce contournement engendrerait. Par ailleurs, Madame la Maire aurait souhaité une sollicitation plus en amont ainsi qu'une concertation préalable au projet.

- Ressources humaines

- A la rentrée scolaire prochaine va s'opérer un changement d'effectif d'agents mis à disposition de l'école Albert Jacquard dans la mesure où tous les élèves de maternelle seront désormais regroupés dans une seule classe.
Une seule ATSEM sera en poste à l'école, un réaménagement des emplois du temps des deux autres agents est prévu sur davantage de missions périscolaires (accueil périscolaire, entretien de locaux).
- Départ de Nicolas Pasquier à l'issue de son stage de 2 ans en CAP paysage.
- Départ de Paul Salgado à l'issue de son stage universitaire de licence professionnelle.
- Recrutement pour la rentrée d'un agent technique et d'un agent d'entretien des locaux / restauration scolaire: Les entretiens de recrutement se sont déroulés les 1^{er} et 2 juillet 2021. Les choix des candidats retenus seront finalisés dans le courant de la semaine.

- Retour sur les commissions communales et CCVHA
- **Commission Environnement / Déchets** : Jean-Pierre LABBE informe que la fusion des syndicats de déchets est entamée.
- **AG du foot le 30 juin 2021** : l'OBVA a le projet de repeindre les rambardes et d'acheter des buts pour les enfants.
- **AG de l'Echappée belle** : Sandrine LENOGUE informe de la reprogrammation des spectacles qui n'ont pas pu avoir lieu du fait du contexte sanitaire.
L'association entame une réflexion pour toucher un nouveau public (16-28 ans)
- **Réunion Mairie / Associations augustinoises du 4 juin 2021** :
 - Détermination des plannings d'utilisation des salles pour la saison 2021/2022
 - Détermination des process de communication à mettre en place pour améliorer la fluidité des informations entre les associations et la mairie.
 - L'ASA fait une demande d'installation d'un système d'accès à la salle de sport par badge. Le projet va être étudié.
 - Les filets achetés pour la salle de sport seront installés dans le courant de l'été, avant la reprise des compétitions.
- **MAM** (Maison d'Assistantes Maternelles) : Un projet de création est en cours sur la commune. Celui-ci fera l'objet d'une présentation prochainement lors d'une réunion avec les élus.
- **Le RAM** (Relais d'Assistantes Maternelles) devient désormais le **RPE (Relais Petite Enfance)**, il change de nom et d'animatrice. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges aux service des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance.
Les animations bi-mensuelles sur la commune devraient reprendre à partir de septembre à la MCL.
- **Prochain Conseil municipal** : le lundi 30 août ou 27 septembre selon l'ordre du jour.

Point n°8 : Questions diverses :

Madame la Maire suggère aux membre du Conseil de :

- Solliciter le député Philippe BOLO pour organiser une sortie à l'Assemblée Nationale en novembre ou décembre 2021 :
- Prévoir un temps d'échanges agents / élus à l'automne lors d'une réunion un samedi matin suivi d'un déjeuner. Ce temps programmé l'an dernier n'a pu avoir lieu du fait du contexte sanitaire.

Les membres du Conseil sont favorables aux deux propositions.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 22H10.

* * * * *



La Maire,

Virginie GUICHARD